



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 7

Réunion : restreinte

Date : 12/10/2023 à 09h

Président(e) : Christophe TOURNIER

Présent(e)s : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS

Assistent : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA), Abdellatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

1-Candidature Ligue Assistant 2023/2024 :

A l'issue de l'épreuve théorique d'admission au titre d'arbitre assistant, les candidats suivants ayant une note supérieure à la moyenne sont admis :

AGCA	Ramazan
AIT OUARET	Nabil
BORDIGNON	Bruno
DJENDOUBI	Djelil
KONATE	Adama
ORTHOLA	Mathieu
COULIBALY	Kadidia
RODRIGUES	Anna

A l'issue de l'épreuve théorique d'admission au titre d'arbitre assistant, en application de l'article 18 qui stipule « A l'issue de cette épreuve théorique, seuls les Arbitres ayant obtenu un résultat supérieur ou égale à 37.5 /75 (soit 10/20) pour le FOOT à 11 [...] seront retenus afin d'être observés. Les autres seront renvoyés dans leur district respectif. » la CRA constate que les candidats ci-dessous n'ont pas obtenu la note minimale. En conséquence de quoi, ils seront remis à la disposition de leur District d'appartenance.

BOUDJEMA	Lotfi
----------	-------

2-Appel des décisions de la CRA

Lorsque les décisions sont susceptibles d'appel, nous portons à la connaissance les deux articles ci-dessous :

A - L'article 189 des Règlements Généraux de la FFF précise :

« 1. L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont, en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer au besoin en les aggravant les décisions qui leur sont déférées. La décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution. Toutefois, pour les faits en relevant, les dispositions du Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 sont applicables.

2. L'appel n'est suspensif qu'en cas de sanction financière mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours. »

B – Aspect financiers :

Ils sont régis par l'Annexe 1 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie dans son chapitre 4.

Tout appel engendre des frais de dossiers selon les modalités suivantes :

Procédure d'appel : 130 €

Irrecevabilité : 35 €

Retrait après convocation : 60 €

Caution (appel individuel) : 200 €

3-Manquements

XXXXX – Jeune Arbitre de Ligue

Cet arbitre a été contacté par l'astreinte en vue d'un remplacement mais il se trouve qu'il n'avait pas de voiture pour se déplacer.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- De rappeler à l'ordre Monsieur XXXXX sur le fait qu'un arbitre disponible est potentiellement désignable.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX – Jeune Arbitre de Ligue

Cet arbitre a été contacté par l'astreinte en vue d'un remplacement mais il se trouve qu'il avait déjà prévu quelque chose.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- De rappeler à l'ordre Monsieur XXXXX sur le fait qu'un arbitre disponible est potentiellement désignable.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

XXXXX – Jeune Arbitre de Ligue

Cet arbitre ne s'est pas déplacé sur sa désignation du 08/10/2023. Nous lui avons envoyé un mail lundi afin de lui demander une explication, à ce jour nous n'avons pas eu de retour.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA, décide :

- De suspendre ses désignations à titre conservatoire, dans l'attente d'un justificatif de son absence concernant sa rencontre en date du 08/10/2023.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

4-Journées Nationales de l'Arbitrage 2023

Vous trouverez en annexe un protocole d'avant match en référence aux Journées Nationales de l'Arbitrage 2023. Cette 22ème édition a lieu du 10 au 31 octobre 2023.

5-Annuaire Arbitres LFO

L'annuaire des arbitres est disponible sur leur espace officiel.

Bernard BATS
Secrétaire



Christophe TOURNIER
Président



Annexe



Journées Nationales de l'Arbitrage

Protocole d'avant match

TOUTES LES COMPETITIONS NATIONALES, REGIONALES, DEPARTEMENTALES
à partir des U14 et sur tous les types de pratiques

- **L'entrée sur le terrain et la haie d'honneur**
 - Lors de la présentation des équipes, les joueurs entrent sur le terrain. Entrée des joueurs des deux équipes au centre du terrain à quelques mètres de la ligne de touche (comme un protocole classique).
 - Les 2 équipes se mettent en ligne face à face pour accueillir les 3 arbitres du match et le ou la jeune arbitre du club local afin de faire une haie d'honneur et applaudir les arbitres qui entrent sur le terrain, se plaçant comme sur un protocole classique.

Avant le coup d'envoi :

- **Le message speaker (Si présence d'un speaker)**
Le speaker du stade devra lire un court message de présentation des Journées de l'arbitrage La Poste et de leur thématique.
En cas d'absence de speaker dans le stade, ce message pour être lu devant les joueurs et dirigeants par un des éducateurs présents.

*« Ce week-end se déroulent les Journées de l'arbitrage La Poste.
De nouveau placées sous le signe du recrutement et de la fidélisation, La Poste renouvelle son engagement au niveau national en accompagnant les clubs dans la promotion de l'arbitrage.
Pour que le sport de compétition continue, nous avons besoin que de nombreux jeunes passent en mode arbitre.
Alors tous ensemble, clubs, joueurs, supporters, soutenons de nouveau l'engagement au service de l'arbitrage.
La Poste vous souhaite un bon match »*

Coup d'envoi :

- **Invitation des jeunes arbitres et coup d'envoi fictif (Matchs Nationaux et Régionaux Seniors F et M)**
 - En amont du match, un ou une jeune arbitre est choisi par le club recevant dans son effectif de jeune arbitre. A défaut d'avoir un jeune arbitre dans son effectif un jeune joueur U13 du club recevant est invité à remplacer l'arbitre dans le cadre de « l'arbitrage des jeunes par les jeunes »
 - Le ou la jeune arbitre sera invité(e) au centre du terrain à donner le coup d'envoi fictif de la rencontre.

Les moyens de promotion

Vous êtes invités à demander au speaker de lire le message d'avant match et renouveler cette lecture avant la seconde mi-temps. N'hésitez pas également à photographier ou filmer les étapes de ce protocole et à relayer cela sur vos supports digitaux ou bien à transmettre cela à la FFF au Coordinateur Fédéral de l'Arbitrage Amateur, (npottier@fff.fr).

La Poste, partenaire des arbitres et la Fédération Française de Football vous renouvellent leur soutien et vous remercient, par avance, de l'engagement dont vous ferez preuve à l'occasion de cet événement national

NB : Veuillez noter que selon l'évolution de la situation sanitaire, les protocoles sont susceptibles d'évoluer jusqu'au dernier moment.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr
N° TVA Intracommunautaire: FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62